



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires  
Service environnement

**BILAN DE DESTRUCTION DU RENARD**  
*pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 mars 2024 et du 1<sup>er</sup> avril au 14 septembre 2024*

*Imprimé à compléter et à adresser par courriel à : [ddt-se-fcmn@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-se-fcmn@yvelines.gouv.fr)  
(ou à défaut par courrier : DDT – SE/FCMN – 35, rue de Noailles - BP1115 - 78011 VERSAILLES Cedex)*

Je soussigné (nom, prénom) :

autorisation n°: **2024-78-**

agissant en qualité de (cocher) :

propriétaire,

possesseur,

fermier

délégué du propriétaire, du possesseur ou du fermier

<b>Espèce provoquant les dommages</b>	<b>Commune(s)</b>	<b>Nombre d'animaux prélevés</b>
<b>RENARD</b>		

L'autorisation individuelle de destruction à tir accordée a-t-elle constitué une réponse satisfaisante à l'objet de la demande (cf. prévenir des dégâts sur culture ou autre) ?

**OUI / PARTIELLEMENT / NON \***

**\* Barrer les mentions inutiles et indiquer vos éventuelles observations** (estimation de l'évolution des effectifs de population, difficultés particulières rencontrées, facteurs de réduction de l'efficacité des mesures, observations inhabituelles d'animaux, etc. Si aucun animal n'a été prélevé durant la période autorisée, préciser si la cause est l'absence d'animaux sur les parcelles à protéger ou la non réalisation de l'acte de destruction) :

Données sanitaires :

Nombre de renards prélevés atteints de gale sarcoptique :

Fait à

, le

2024

(signature)